

FONDS D'AIDE AUX COLLEGIENS CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE

Le Conseil Départemental de l'Allier peut attribuer pour l'année scolaire 2026-2027 sous certaines conditions aux élèves de niveau collège, domiciliés dans le département, un Fonds d'Aide aux Collégiens.

Les familles dont les enfants sont scolarisés en collège, au lycée pour les 4^{èmes} et 3^{èmes} Pré Pro ou en Maison Familiale et Rurale, peuvent y prétendre, sous certaines conditions précisées ci-dessous.

Vous pouvez bénéficier du Fonds d'aide aux collégiens prévu par le Conseil Départemental de l'Allier si vous respectez à la fois les 4 conditions suivantes :

- 1 - Vous **résidez dans l'Allier**,
- 2 - Votre enfant est inscrit en **6^e, 5^e, 4^e ou 3^e** pour l'année scolaire 2026-2027,
- 3 - Votre enfant est inscrit « **demi-pensionnaire** » ou « **interne** » dans son établissement scolaire,
- 4 - Votre **quotient familial 2026 sur les revenus 2025 est inférieur ou égal à 6 000,00€** : quotient familial = revenu fiscal de référence ÷ nombre de parts fiscales,

Si vous répondez aux 4 critères cités ci-dessus, veuillez retourner votre dossier **au secrétariat ou à l'intendance de l'établissement qui le transmet aux services du Département au plus tard le 27 novembre 2026.**

LES DOSSIERS NE REpondant PAS A L'ENSEMBLE DE CES CRITERES SERONT CLASSES SANS
SUITE

(Aucun courrier ne sera envoyé à la famille pour l'en informer)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Conseil Départemental - Direction de l'Education et de la Jeunesse au 04.70.35.72.85.

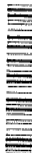


DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2026
IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2025

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VICHY
SAID VAL DE SIOULE
8 RUE DU BIEF
03307 CUSSET CEDEX

eco'pli : 62 SCCE G 29.08.13 C10202



3041019613 0000

N
OU NME

Revenu fiscal de référence

Vos références

Pour accéder à votre espace personnel :

Numéro fiscal :
Déclarant 1 :
Déclarant 2 :
Numéro de télédéclarant : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence :
Référence de l'avis :
Adresse d'imposition au 01/01/11 :
03
Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT : 0 €

Somme remboursée : -

Vos démarches

⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ Par téléphone : Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place :
Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux et effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :
TRES GANNAT
AV DELARUE BP 43 03800 GANNAT
Tél : 04 70 90 02 36 Courriel : 003022@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : avec ou sans rendez-vous LAJ-8H30/12H-13H-16H-V-8H30/12H
- sur le montant de votre impôt :
SIP VICHY SAID VAL DE SIOULE 8 RUE DU BIEF
03307 CUSSET CEDEX
Tél : 04 70 30 85 41 Courriel : sip.vichy@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : TLJ SAJIF SAMEDI 8H45-12H ET 13H30-16H15 OU SUR RDV

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

Détail des revenus	Déclar.1	Déclar.2	Total
Totals salaires et assimilés (2)	-	-	
Deduction 10% ou frais réels	-	-	
Deduction minimale			
Salaires, pensions, rentes nets			
Revenu brut global			
Revenu imposable			
Impôt sur les revenus soumis au barème			0
REDUCTION D'IMPÔT (15)			
Forfait scolaire: Nombre d'enfants	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt			0
Total des réductions d'impôt (20)			-
Impôt sur le revenu net avant corrections			0
Impôt total avant crédits d'impôt			0
PRIME POUR L'EMPLOI (23)	Déclar.1	Déclar.2	
Revenus déclarés - activité salariée			
Activité salariée, temps plein			
Majoration Couple mono-actif			
Majorations personnes à charge			
Total de la prime pour le foyer			-
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE			=
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE. VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE À FAIRE			
/ous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu			
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence (25)			
Revenus exonérés	Déclar.1		
Revenus supplémentaires	Déclarés		
Revenus supplémentaires	Nettes		

Nombre de parts fiscales

